

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

DECISION DU

27/07/2022

N° E22000028 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 16/07/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet de Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Elaboration d'un plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF) sur la commune de Bonson ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Giovanni VALASTRO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, au ministre de la Transition Ecologique et à Monsieur Giovanni VALASTRO.

Copie sera adressée au maire de Bonson

Fait à Nice, le 27/07/2022

La Présidente,

Pascal Rousselle

En présence de

le greffier en chef,

A. BAAZIZ

